



Neil McWilliam, Catherine Méneux et Julie Ramos (dir.)
Catherine Fraixe, Estelle Thibault, Bertrand Tillier et Pierre Vaisse (éd.)

L'Art social de la Révolution à la Grande Guerre Anthologie de textes sources

Publications de l'Institut national d'histoire de l'art

Louis de Ronchaud, *De l'encouragement des beaux-arts par l'État*, 1885

DOI : 10.4000/books.inha.5578
Éditeur : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, PUR
Lieu d'édition : Paris
Année d'édition : 2014
Date de mise en ligne : 5 décembre 2017
Collection : Hors collection
EAN électronique : 9782917902868



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

Louis de Ronchaud, *De l'encouragement des beaux-arts par l'État*, 1885 In : *L'Art social de la Révolution à la Grande Guerre : Anthologie de textes sources* [en ligne]. Paris : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, 2014 (généré le 16 mai 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/inha/5578>>. ISBN : 9782917902868. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.inha.5578>.

Ce document a été généré automatiquement le 16 mai 2023.

Louis de Ronchaud, *De l'encouragement des beaux-arts par l'État*, 1885

Introduction par Catherine Méneux

Avec le *Traité de l'administration des Beaux-Arts* (1885) de Paul Dupré et Gustave Ollendorf, le texte de Louis de Ronchaud (1816-1887) apparaît comme l'une des premières tentatives de définition des objectifs de la nouvelle politique républicaine. Poète et historien de l'art, de Ronchaud a rejoint les rangs de l'opposition républicaine sous le Second Empire. Ses convictions lui valent d'être nommé inspecteur des Beaux-Arts en 1872. En 1881, il devient secrétaire général de l'administration des beaux-arts et directeur des musées nationaux. Dans son article « De l'encouragement des beaux-arts par l'État », il synthétise les grandes lignes du nouveau pacte social et politique proposé aux artistes, résumé par la formule : « *l'art a besoin de l'Etat et l'Etat a besoin de l'art.* ». Plaçant les beaux-arts dans un régime de « protection » que ne connaissent pas les Lettres, de Ronchaud perçoit le lien entre l'art et l'État comme un échange d'intérêts. Ainsi, garant de la liberté de l'artiste et de l'architecte, l'État leur offre du travail par des achats et des commandes. Dispositif important, le Salon annuel permet la rencontre entre les artistes et le public et l'expression de la critique. En échange, les artistes répondent à une conception morale, pédagogique et civilisatrice de l'art, censée être opérante à travers l'enseignement, le musée et les commandes de statues et de grands décors pour les espaces publics. En ce sens, ils contribuent au prestige de la nation, véhiculent les idées du régime, favorisent la cohésion sociale et l'éducation des « masses ». Louis de Ronchaud distingue le « grand art » des « arts industriels », qui constituent le socle de la politique sociale du gouvernement. A cette fin, Eugène Guillaume, directeur des Beaux-Arts en 1878-1879, a mis en place la réforme qui institue l'enseignement du dessin obligatoire dans les établissements secondaires puis primaires. Ses effets escomptés sont grands : ressourcé à l'aune du « génie populaire », un art industriel nouveau pourrait surgir des « entrailles mêmes de la nation » et « répandre ainsi le goût et le sentiment du beau ». Quant aux femmes, la politique républicaine ne rêve pour elles que d'un statut d'ouvrières dans l'art industriel et décoratif, loin des « hauteurs aristocratiques du grand art ». C'est donc un système

élitiste et hiérarchisé que les républicains s'attachent à promouvoir : d'un côté, le grand art et l'individu artiste masculin, de l'autre, les industries d'art, dont le mauvais goût doit être combattu par un peuple devenu artiste, conscient de son rôle moral et économique.

1. Jean Geoffroy, *La leçon de dessin à l'école primaire*



1889, huile sur toile, 156 x 205 cm, Paris, Institut de Formation des Maîtres.

Louis de RONCHAUD, « De l'encouragement des beaux-arts par l'État », *La Nouvelle Revue*, mars 1885, p. 130-161. Extrait p. 130-134, 136.

- 1 L'État doit-il encourager les beaux-arts ? Si l'on posait cette question devant le public, et s'il lui était possible d'y répondre, la réponse, je crois ne serait pas douteuse. La France admire ses artistes, elle est fière d'eux ; elle pense que c'est un des devoirs de son gouvernement de protéger les beaux-arts, dont la culture est une de nos gloires nationales. Le gouvernement, de son côté, regarde cette protection comme faisant partie de sa tâche, et il s'y applique volontiers. [...]
- 2 Les causes de cette faveur exceptionnelle peuvent se ramener à deux : *l'art a besoin de l'État* et *l'État a besoin de l'art*. La littérature vit de liberté et d'indépendance ; ses rapports avec le public s'établissent naturellement par la librairie et par la presse. Il n'en est pas de même pour l'art : il faut aux peintres et aux sculpteurs, pour se faire connaître, des expositions publiques où leurs œuvres puissent être vues, appréciées, discutées ; il leur faut, pour vivre, des acquisitions et des commandes ; c'est ici que l'intervention de l'État, toujours utile, est souvent nécessaire. Elle ne l'est pas moins pour les architectes ; il leur faut des édifices à construire, à décorer, où leur génie puisse se développer à l'aise et appeler à lui la foule des artistes et des artisans ; l'État peut seul élever ces grands monuments qui sont comme le résumé des arts d'un pays et d'une époque, et qui devront porter témoignage d'une civilisation devant la postérité. La protection de l'État, loin de nuire à l'indépendance de l'art, l'assure au contraire. Elle l'affranchit des mesquines préoccupations de la vie quotidienne, et, ce qui n'est pas un

moindre service, elle l'élève au-dessus des caprices du public en lui permettant de suivre en liberté son inspiration dans de grandes œuvres nationales.

- 3 D'autre part, l'État a besoin de l'art pour son œuvre d'enseignement moral et de civilisation. Il lui faut des architectes pour l'édification des grands monuments où doit se marquer l'empreinte du génie du temps et de la puissance publique. Il lui faut des sculpteurs pour décorer ses édifices et pour élever sur nos places publiques les statues de nos grands hommes ; des peintres pour tracer sur les murs des salles où s'assemblent les citoyens de grandes scènes historiques ou des allégories morales. Il lui faut des tapissiers, des ébénistes, des céramistes, des orfèvres, pour achever la beauté des édifices par celle des tentures et du mobilier, par l'union féconde de l'art avec l'industrie. L'État a besoin de l'art pour travailler avec lui à l'éducation du goût et de l'esprit publics, pour faire pénétrer dans le sein des masses, avec le sentiment du beau, un esprit de paix, d'ordre et de progrès.

4 I. Considérations générales

- 5 On a dit de la littérature qu'elle était l'expression de la société. On peut en dire autant de l'art, et peut-être plus justement. Moins libre, moins consciente, l'expression par l'art est plus vraie, plus intime ; la littérature exprime des idées, l'art exprime des mœurs.

- 6 Aucun gouvernement ne saurait avoir la prétention de diriger l'art ; il trouve lui-même sa voie. Mais on peut avoir sur son caractère et son développement une action indirecte, en l'entourant d'influences favorables, en l'affranchissant de toute basse servitude, en lui donnant de grands travaux et un noble but. L'art, pour être vivant, doit s'inspirer de l'esprit et du sentiment du temps où il fleurit et refléter dans ses œuvres le milieu social ; mais on peut l'arracher aux influences malsaines, pour lui faire traduire en des œuvres généreuses ce que le génie du siècle a de meilleur. C'est le rôle de l'État, et c'est pour cette œuvre qu'il a dans sa main la baguette d'or. Par l'enseignement, par le concours, par la décoration des édifices, en lui faisant représenter de grandes scènes historiques, civiques, patriotiques, le gouvernement, s'il est intelligent et bien inspiré, peut élever insensiblement les tendances de l'art et l'associer à une haute action morale et civilisatrice.

- 7 C'est sur la limite où se rencontrent l'art industriel et ce qu'on a nommé *le grand art*, que cette influence de l'État peut le mieux s'exercer et donner les meilleurs résultats. [...] De bons esprits pensent que c'est en ramenant l'art et l'industrie à leur origine commune qu'on fécondera l'un par l'autre et qu'on rendra à l'art languissant, épuisé par une longue production, la vitalité et l'originalité. De là la direction nouvelle imprimée par l'administration des beaux-arts à l'étude du dessin, laquelle a pour but de faire sortir des entrailles du pays cet art nouveau qu'appelle et qu'attend la démocratie.

- 8 Plusieurs signes nous font croire que ce n'est pas là une vaine espérance. Peu de temps s'est écoulé depuis que l'idée est venue à quelques hommes de progrès et de haute initiative, de faire entrer le dessin dans l'enseignement populaire, et, comme le disait pittoresquement M. J.-B. Dumas, de *faire d'un crayon un outil* ; déjà cette idée féconde a porté des fruits. Nous n'en sommes pas encore à enseigner le dessin dans les écoles primaires comme on y enseigne la lecture et l'écriture. Avant de transformer la France en une vaste école de dessin linéaire, d'où sortiront à la fois des ouvriers et des artistes, il faut former les professeurs de cet enseignement nouveau et libéral. Nous n'en sommes pas à faire sur toute la surface du pays le drainage des vocations spéciales qui enrichiront l'art de créations nouvelles, en même temps qu'elles donneront à

l'industrie un développement plus vif et plus rationnel ; mais déjà le sol, frappé sur plusieurs points avec intelligence, a répondu. De jeunes artistes ont paru, qui savent joindre ensemble la théorie et la pratique, et qui apportent au grand art décoratif des recrues précieuses. Un puissant mouvement a été donné. Un ensemble de mesures précises, résolues par le ministère des beaux-arts, telles que : la réorganisation de l'École des beaux-arts de Paris sur un plan plus rationnel et plus conforme aux besoins du temps ; le développement de l'École nationale des arts décoratifs qui répond si bien à ces besoins en tout ce qui concerne sa destination ; l'établissement de grandes Écoles provinciales, qui tantôt font revivre d'anciennes traditions locales, tantôt forment des centres nouveaux d'étude et de propagation ; la création d'inspecteurs régionaux, semant partout la bonne nouvelle et répandant les saines doctrines ; les examens à Paris pour le brevet de professeur qui, en recrutant un personnel instruit et intelligent à l'enseignement nouveau, donnent le mot d'ordre de la rénovation ; les grandes expositions où l'art et l'industrie se produisent fraternellement, et particulièrement ces expositions méthodiques de l'Union centrale des Arts décoratifs qui nous font passer en revue les éléments du travail en même temps que ses œuvres, — tout cet ensemble de mesures prises par le gouvernement, ou sous son patronage, a ouvert à l'art les voies nouvelles où l'esprit du temps le pousse peu à peu vers une régénération brillante. L'annonce d'une Exposition universelle pour 1889 va stimuler le zèle et accroître le mouvement, et tout porte à croire que notre grande date révolutionnaire en sera dignement honorée et fêtée.

- 9 Ce développement de l'art contemporain dans le sens industriel et décoratif peut être considéré comme l'entrée du peuple dans le domaine artistique. C'est l'avènement du génie populaire, qui doit faire sortir l'art nouveau des entrailles mêmes de la nation. C'est le retour aux vieilles traditions du grand art décoratif, qui comprend tous les autres arts, les rallie autour d'une idée à la conception d'un ensemble, et en forme l'œuvre harmonieuse sur laquelle il imprime comme un sceau le génie du temps et du peuple. L'art se retrempe en quelque sorte à sa source ; il se prépare aux grands ouvrages de décoration auxquels il devra être appelé dans un prochain avenir. En attendant, il s'ingénie à marquer de son cachet le mobilier et les ustensiles de la vie ordinaire ; à historier les tentures, les vases, le vêtement, les bijoux ; à répandre ainsi le goût et le sentiment du beau dans toutes les parties de la nation.
- 10 En même temps que l'ouvrier devient artiste, le génie féminin fait aussi son entrée dans l'art avec l'ouvrière.
- 11 Jusqu'à présent, aussi longtemps que la culture artistique s'est retranchée sur les hauteurs aristocratiques du grand art, les femmes n'y ont joué qu'un rôle secondaire et accidentel.
- 12 La démocratisation de l'art leur en assure un important et, pour ainsi dire, organique. De même que le développement de l'instruction populaire a révélé leur vocation spéciale pour l'enseignement, de même s'est fait reconnaître, dès les premiers pas dans la voie de l'art industriel, leur génie particulier pour certaines œuvres de décoration et d'ornementation. La tapisserie, la céramique semblent leur domaine ; leurs mains délicates sont faites pour la broderie et pour le modelage ; leur imagination vive et charmante leur fournit des motifs gracieux pour tous les articles légers du luxe féminin et domestique.

[...]

- 13 En revêtant les grandes idées du noble vêtement de l'art, en appelant à ce travail tous les arts, depuis le plus élevé jusqu'au plus humble, le gouvernement de la République se montrera fidèle à sa tâche de moralisation et de civilisation, en même temps qu'il donnera à l'art, cette gloire de notre pays, le secours dont il a besoin pour remplir sa mission. [...]

Lire le texte original

INDEX

Index géographique : France, Paris

Mots-clés : art / industrie, Beaux-arts, Citoyenneté, démocratie, école, École des beaux-arts de Paris, École nationale des arts décoratifs, Édification, éducation, Enseignement, Enseignement / moral / de civilisation, État, Exposition universelle, Femme, gouvernement, instruction populaire, moralisation, nation, puissance publique, République, Union centrale des Arts décoratifs

Thèmes : Art et État, Arts décoratifs, Arts et industrie, Enseignement